

Faire une (des) observation(s)

Quel que soit le mode d'observation, portée au registre, note, courrier, courriel internet, veuillez :

- ^ indiquer la date
- ^ Noter vos nom, prénom, adresse
- ^ Ecrire votre observation et sa motivation
- ^ Signer

Vous pouvez le faire :

1/ En écrivant dans le registre

Dans ce cas veuillez :

- Numéroté à suivre votre observation
- Faire attention à ne pas sauter de page
- Ne rien agraffer dans le registre.

Si vous voulez joindre des pièces explicatives, le mentionner dans le registre et les déposer, comme indiqué ci dessous pour les courriers

NOTA : Si votre observation est longue, il vaut mieux la développer dans un courrier, que vous enverrez ou déposerez ensuite, et noter simplement dans le registre que vous allez le faire. Sur le courrier ou le document, référencez le n° de la mention portée au registre.

2/ En envoyant à la mairie, ou en y déposant directement une lettre ou une note,

Si vous la déposez, merci de le mentionner dans le registre comme indiqué ci dessus.

3/ En adressant un courriel par internet, à l'adresse indiquée dans l'arrêté.

N.B. Les notes ou lettres remises à l'hotel de ville seront insérées sur place dans un dossier annexe au registre et notées sur le bordereau figurant dans ce dossier ; celui ci pourra être consulté par les visiteurs.

L'hotel de ville étant le siège de l'enquête, c'est là que toutes les observations écrites, en dehors des registres, seront conservées ; elles pourront y être consultées par le public.

Le Commissaire enquêteur
Albi